

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT ET UN FEVRIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 21 FEVRIER

Sous la présidence de **M. Bernard ROMIER, Maire,**

Ont siégé : Mesdames **Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT, Mme Sylvie JERDON** et Messieurs **Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, Mario SCARNA, M. Michel LAGIER, M. Éric BESSEY, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jacques MEILHON, M. Jean-Claude CORBIN**

Pouvoirs :

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à **Mme Anne-Virginie POUSSE**

Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à **M. Mario SCARNA**

Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à **M. Pierre GRATALOUP**

Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à **M. Jean-Claude CORBIN**

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

M. Bernard ROMIER ne participe pas au vote

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

CONVOCATION EN DATE : 14 février 2020

DATE D’AFFICHAGE : 28 février 2020

OBJET : Vote du Compte de Gestion 2019

-----**N° 2020/017**

Vu le CGCT et notamment son article L21-31 relatif au vote du compte administratif et au compte de gestion ;

Vu l'article L 2131-14 du CGCT ;

Vu la nomination de **M. Michel LAGIER**, doyen d'âge, pour présider le vote ;

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni ne remarque, ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE le compte de gestion 2019

-FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

